

# L'INITIATIVE POUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LES PACTES MONDIAUX

Aujourd'hui, près de 50 millions d'enfants migrants ont franchi des frontières internationales ou ont été déplacés de force. Chaque jour et dans chaque région, ces enfants sont confrontés à des violations de leurs droits, allant de l'exploitation et la violence à la séparation d'avec leur famille, la détention sur la base de leur statut migratoire ou la privation d'accès à une protection et à des services fondamentaux. Ces abus sont à l'origine d'une grave crise des droits de l'homme.

Dans ce contexte, l'**objectif de l'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux** est de garantir le respect et l'exercice des droits des enfants concernés par la mobilité ou touchés par la migration.

Cette initiative est menée par un comité directeur piloté par la société civile et co-organisé par **Terre des Hommes** et **Save the Children**.

Le comité directeur est composé des membres suivants :

- Caritas Internationalis
- Le Comité des droits de l'enfant (CRC)
- Le Comité sur les travailleurs migrants (CMW)
- Cross-Regional Center for Refugees and Migrants
- La campagne Destination Inconnue
- Le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants
- La Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM)
- Le Conseil international des agences bénévoles (CIAB)
- La Coalition Internationale contre la détention (IDC)
- L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants
- Le Comité des ONG sur la migration
- Le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)
- La Fondation Oak
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- L'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) générale conjointe du CMW et du CRC
- La Plateforme pour la coopération internationale concernant les sans-papiers (PICUM)
- L'Internationale des services publics (ISP)
- Save the Children
- Terre des Hommes
- Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- World Vision

Le 19 septembre 2016, l'Assemblée Générale des Nations Unies a organisé une réunion de haut niveau pour les Réfugiés et les Migrants, au cours de laquelle elle a adopté la Déclaration de New York pour les Réfugiés et les Migrants.

Cette déclaration exprime la volonté politique des dirigeants internationaux d'assumer, à l'échelle mondiale, une responsabilité partagée vis-à-vis des réfugiés et des migrants et contient un certain nombre d'engagements importants en faveur des enfants.

Cette déclaration appelle également à l'ouverture de négociations menant à l'adoption de deux accords en 2018 – le Pacte mondial pour les réfugiés et le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

Au cours des 18 prochains mois, l'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux mènera un travail de sensibilisation et de responsabilisation à propos des droits des enfants concernés par la mobilité et des autres enfants touchés par la migration.

**L'initiative se fonde sur les six domaines clés suivants relatifs aux droits de l'enfant, définis dans la Déclaration de New York pour les Réfugiés et les Migrants :**

1. non-discrimination et intégration ;
2. priorité garantie de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
3. accès aux services garanti pour les enfants ;
4. fin de la détention des enfants migrants ;
5. promotion de solutions durables ;
6. protection de l'enfance.

**L'initiative inclut également trois éléments principaux :**

- L'élaboration par des experts d'un document de travail, intitulé « Les Droits de l'Enfant dans les Pactes Mondiaux », qui présentera les objectifs, cibles et indicateurs – en concordance avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – permettant de traduire dans les deux pactes mondiaux les cinq engagements clés en faveur des droits de l'enfant définis dans la Déclaration de New York ;
- La Conférence internationale sur les enfants concernés par la mobilité, qui se tiendra les 12 et 13 juin 2017 à Berlin ;
- Une stratégie de suivi pour la promotion d'une démarche commune de protection des droits des enfants concernés par la mobilité au niveau national et international.

L'initiative s'appuiera notamment sur l'engagement des États à respecter la Convention relative aux droits de l'enfant et sur des directives spécifiques du Comité des droits de l'enfant, afin de garantir que les deux pactes mondiaux reflètent une démarche commune en matière de protection des enfants concernés par la mobilité.

L'objectif immédiat de l'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux est de façonner les pactes eux-mêmes, cependant son objectif final est d'influencer la manière dont tous les enfants concernés par la mobilité sont protégés et soutenus.

*Cette initiative est co-organisée par Terre des Hommes (Ignacio Packer - [ignacio.packer@terredeshommes.org](mailto:ignacio.packer@terredeshommes.org)) et Save the Children (Daniela Reale - [d.reale@savethechildren.org.uk](mailto:d.reale@savethechildren.org.uk))*

**Pour de plus amples informations concernant cette initiative, consultez notre site [childrenonthemove.org](http://childrenonthemove.org).**